

PROGRAMME DE FORMATION

Formation Continue et Capacité Professionnelle des IOBSP 2025 - regroupement de crédits FORMACODE 41054

Durée de la Formation : 9 heures

Public visé :

Tous les Intermédiaires et leurs préposés dès lors que ceux-ci se trouvent en situation commerciale, quels que soient leurs statuts, donc, leurs niveaux de formations initiales ou de capacités professionnelles. Y compris les Intermédiaires passeportés.

Prérequis : Être IOBSP au 31/12 de l'année précédente

Objectifs de l'action de formation :

Pour les intermédiaires en regroupement de crédit, leurs salariés et/ou leurs mandataires, cette formation vise à :

- S'informer sur l'actualité liée aux métiers de l'intermédiation dans le but de maîtriser la réglementation et les obligations liées à l'activité ;
- Comprendre comment concilier une méthode de vente et la délivrance des obligations juridiques liées à l'activité d'IOBSP ;
- Comprendre les causes possibles de l'inquiétante prolifération des escroqueries dans le domaine du crédit et savoir prendre les mesures pour lutter contre ce phénomène en respectant les actions à réaliser ;
- Maîtriser une norme d'acceptation des partenaires : la balance bancaire ;
- permettre aux participants d'acquérir les connaissances nécessaires pour distribuer des crédits à la consommation de manière conforme et efficace.

Nature de l'action de formation : Actions de formation

Contenu de la formation :

L'actualité juridique 2025 de l'IOBSP pour tous les types de crédits :

- Rappels méthodologiques
- Introduction
- Environnement économique en 2025
- décisions judiciaires concernant l'IOBSP (Jurisprudence)
- Le refus de crédit immobilier et ses risques
- Conclusion

Relations commerciales et Conformité pour tous les types de crédits :

- Introduction
- Rappel de la définition de la conformité
- Le contrat entre l'IOBSP et le Client
- Adéquation du crédit proposé par l'IOBSP
- Joindre efficacement action commerciale et obligations juridiques
- Conclusion

Escroquerie au crédit :

- Introduction
- Principes de l'escroquerie au crédit
- Dispositions attendues de l'IOBSP
- Conclusion

Une norme d'acceptation des partenaires en regroupement de crédits : la balance bancaire

- Qu'est-ce que la balance bancaire et importance du calcul dans la recevabilité dossier ;
- Explications sur les différents calculs à réaliser ;
- Les ajustements à faire en fonction des partenaires ;
- Quelques exercices pour finir.

La distribution du crédit à la consommation (LCC)

- Connaissances nécessaires liées à la distribution du crédit à la consommation ;
- La nature et les caractéristiques des différentes formes de crédit à la consommation ;
- Les droits et obligations de l'emprunteur et du conjoint non co-emprunteur ;
- Connaissances et diligences à accomplir et les explications à fournir pour assurer une bonne information de l'emprunteur ;
- Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles et leurs sanctions ;
- La prévention du surendettement
- La directive (UE) 2023/2225 sur le crédit à la consommation

Les moyens d'encadrement :

Laurent DENIS : Juriste en Droit Bancaire, réglementation bancaire et financière, épargne, crédits, paiements, IOB, courtiers.

Pascal DONTAIL : Cadre Supérieur dans le domaine du regroupement de crédits, fort d'une expérience de plus de 15 ans, et ancien conseiller bancaire pour les particuliers et les professionnels. Intervient sur les thèmes du regroupement de crédits.

Jean-Yves CUNUDER : Formateur indépendant IOBSP sur les thèmes du crédit à la consommation et du crédit immobilier, courtier immobilier en activité.

Moyens pédagogiques utilisés :

Formation asynchrone : Mise à disposition de vidéos, documents et quizzes d'entraînement dans les modules de formation composant le parcours ou la formation. L'accompagnement du formateur référent s'effectue via des modes de communication ne nécessitant pas de connexion simultanée. Dans notre cas, il est possible de contacter le formateur via la plateforme de formation dans l'espace prévu à cet effet, ou bien encore par l'échange de mails (courriels accessibles dans le protocole individuel de formation transmis avant le démarrage). L'intervenant se charge de répondre par mail dans un délai de 48 heures (sous format vidéo ou texte). Possibilité d'échange téléphonique sur simple demande écrite.

Moyens techniques utilisés :

Compte individuel (sécurisé par un mot de passe) sur une plateforme e-learning comprenant les différentes étapes de la formation. Un accompagnement technique est effectif durant toute la durée de la session, et les modalités indiquées dans le protocole individuel de formation transmis avant le démarrage.

Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats :

- Évaluation en fin de formation, sous forme de QRU/QCM, comprenant 25 questions. Cette épreuve se fera en 2 étapes :
 - une évaluation spécifique pour le thème "distribution du crédit à la consommation (LCC) avec 5 questions. L'épreuve du contrôle des compétences acquises est réputée réussie lorsque le nombre de bonnes réponses égale ou excède 80 %.
 - une évaluation sur les autres thèmes avec 20 questions. L'épreuve du contrôle des compétences acquises est réputée réussie lorsque le nombre de bonnes réponses égale ou excède 70 %.
- Evaluation de la formation par le stagiaire.
- Remise du livret de formation réglementaire comprenant l'attestation de compétences et d'assiduité ainsi que le relevé de connexions.

Plus d'informations :

Géraldine FRANCOIS

Tél. 06.95.18.30.71

Mail : g.francois@sas-sophia.fr